

**Décision du Président n° 2023\_AJMP\_145****Thème : Commande publique****Objet : Marché de fourniture d'électricité et services associés – Attribution marché spécifique n°1****Pôle : Ressources****Contexte :**

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) doit renouveler le marché de fourniture d'électricité et services associés pour les bâtiments communautaires et ceux des communes membres du groupement de commandes constitué à cet effet.

Ainsi, un système d'acquisition dynamique a été mis en place le 21 septembre 2023 soumis aux dispositions des articles L. 2125-1 et R.2121-8 à R2162-51 Code de la commande publique.

La remise des candidatures était fixée au 23 octobre 2023. L'évaluation des candidatures reçues a permis de retenir un seul candidat qui a été invité à déposer une offre dans les conditions des articles R.2144.8 et R.2144.9 du Code de la Commande Publique, portant sur les appels d'offre restreints.

**Ceci exposé :****Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;
- VU** les articles L. 2125-1 à R.2162-51 et R2144.8 à R2144.9 du Code de la Commande Publique ;
- VU** la délibération n°2023-70 du Conseil Communautaire en date du 12 juillet 2023, donnant délégation au Président pour prendre toutes décisions relatives au marché de fournitures d'électricité et services associés ;

**CONSIDÉRANT** le système d'acquisition dynamique passé en vue de conclure un marché spécifique pour la fourniture d'électricité et services associés pour les bâtiments communautaires et ceux des communes membres du groupement de commandes constitué à cet effet, dont l'avis d'appel à la concurrence a été envoyé pour publication sur la plateforme d'achat public (avis n°4004128), au BOAMP (avis n°23-131269), et au JOUE (avis n°2023-OJS185-579672) le 21 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre déposée par le candidat autorisé à soumissionner suite à l'admission de sa candidature ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de présentation et d'analyse de l'offre et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres réunie le 16 novembre 2023 ;

DÉCIDE

**ARTICLE 1 :**

d'attribuer le marché spécifique pour la fourniture d'électricité et services associés à l'entreprise suivante : EDSB L'AGENCE sise Place Médecin Général Blanchard, 05100 Briançon – SIRET 810 687 236 00010 pour une durée de 24 mois et un montant maximal de 6 000 000 € HT

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

**5 DEC. 2023**

Le Président,

Arnaud MURGIA



**5 DEC. 2023**

Date de publication :

Décision transmise en Préfecture :

**5 DEC. 2023**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.